



You have downloaded a document from
RE-BUŚ
repository of the University of Silesia in Katowice

Title: Entre fabrication de Soi et defense de l'Autre : discours de Bernard-Henri Levy a l'occasion de l'affaire Strauss-Kahn

Author: Anna Rycman

Citation style: Rycman Anna. (2015). Entre fabrication de Soi et defense de l'Autre : discours de Bernard-Henri Levy a l'occasion de l'affaire Strauss-Kahn. "Studia Romanica Posnaniensia" (Vol. 42, nr 4 (2015), s. 139-153), doi 10.14746/strop.2015.424.010



Uznanie autorstwa - Użycie niekomercyjne - Bez utworów zależnych Polska - Licencja ta zezwala na rozpowszechnianie, przedstawianie i wykonywanie utworu jedynie w celach niekomercyjnych oraz pod warunkiem zachowania go w oryginalnej postaci (nie tworzenia utworów zależnych).



UNIwersYTET ŚLĄSKI
W KATOWICACH



Biblioteka
Uniwersytetu Śląskiego



Ministerstwo Nauki
i Szkolnictwa Wyższego

Entre fabrication de Soi et défense de l'Autre : discours de Bernard-Henri Lévy à l'occasion de l'affaire Strauss-Kahn

Between self building and defense of the other:
Bernard-Henri Lévy's discourse during
the Strauss-Kahn affaire

Anna Rycman

Université de Silésie

anna.rycman@op.pl

Abstract

The purpose of the paper is to analyze a discourse (via the ethos and pathos concepts) published by the French philosopher Bernard-Henri Lévy to defend his friend Dominique Strauss-Kahn when the DSK sex affair appeared on May 2011. This analysis presents how persuasive discourse, while defending the accused (DSK), becomes a tool used to create the image of the defendant of the accused (BHL as the intellectualist that fights for social justice). This strongly emphasized ethos creates natural imbalance – the one that talks become more important than the one who is the subject of his speech. This effect is strengthened by the emotional impact – pathos is built upon the feeling of indignation.

Keywords: ethos, pathos, intellectuel médiatique, affaire Dominique Strauss-Kahn, Bernard-Henri Lévy

INTRODUCTION

Dans le contexte des profonds bouleversements de l'espace public entraînés par les nouvelles technologies, nous proposons de nous intéresser à la parole de l'« intellectuel médiatique », avatar contemporain de la grande tradition française de l'engagement politique des hommes de lettres, à travers l'étude d'un cas précis, mais très emblématique de la mise en avant du « je » et de la mise en scène des émotions. Nous avons choisi d'étudier la prise de parole de Bernard-Henri Lévy (BHL), philosophe, conseiller politique, célèbre pour ses indignations très médiatisées, lorsqu'éclate « L'affaire Dominique Strauss-Kahn » en

mai 2011. Inculpé pour une agression sexuelle commise sur une femme de chambre dans un hôtel de New York, celui qui était alors directeur du FMI, considéré comme l'un des hommes les plus influents de la planète, favori aux futures élections présidentielles, devient le symbole de l'erreur fatale suscitant immédiatement de fortes réactions passionnelles. C'est dans ce climat de sidération et de sur-médiatisation, que Bernard-Henri Lévy, entend défendre Dominique Strauss-Kahn (DSK). Son plaidoyer, dénonçant le « lynchage médiatique » et l'emprise néfaste des passions sur le cours de la justice, est alors véhiculé essentiellement par les supports de la mise en ligne (blog, presse, réseaux sociaux). Sa démonstration, publique, critique et révoltée, est aussi très personnelle : le philosophe réagit, certes, pour dénoncer le système judiciaire américain, mais aussi pour défendre son ami.

L'objectif de cet article est de réfléchir sur la mise en avant de l'image de soi dans un discours persuasif. Partant de l'hypothèse qu'« une prise de parole nécessite un travail constant non pas de présentation de soi mais même de fabrication de soi » (Le Bart, 1998 : 77), notre idée est de démontrer comment le discours qui vise à défendre Dominique Strauss-Kahn concourt aussi (sinon avant tout !) à construire Bernard Henri-Lévy lui-même, en figure d'humaniste engagé. Voyant dans l'affaire Strauss-Kahn comme certains commentateurs « une affaire Dreyfus des temps modernes », le philosophe s'inspire du fameux « J'accuse » d'Emile Zola et joue à sa manière le rôle d'un juge moral qui « sait que rien au monde n'autorise à ce qu'un homme soit ainsi jeté aux chiens » (les extraits du discours de BHL renvoient au texte joint à la fin de l'article). Pour le faire, il mobilise et conjugue deux registres classiques, depuis Aristote, des répertoires de la persuasion : d'abord, l'affichage d'un ethos grandiloquent dans lequel se joue le personnage de l'indignation morale, ensuite, la manipulation du pathos. Ainsi, il respecte l'idée d'Aristote d'après laquelle le logos devant informer et argumenter est insuffisant pour séduire et conduire le public au passage à l'acte. Des indices périphériques s'imposent : celui de l'ethos fondant la légitimité de l'orateur susceptible de lui faire gagner la confiance, et celui de pathos créé par les émotions. Pour le traitement discursif de l'émotion, nous parlerons, à la suite de Charaudeau, des « effets pathémiques » du discours et nous adopterons le cadre interdisciplinaire permettant de caractériser les émotions comme « ordre intentionnel », émotions liées à des *savoirs de croyance* et inscrites dans la problématique de la représentation psycho-sociale (Charaudeau, 2000).

1. ETHOS OU LA FABRICATION DE SOI

La langue ne pouvant pas être séparée des conditions sociales de sa production et réception (Bourdieu, 1982), nous nous intéressons dans un premier temps au positionnement social et symbolique du locuteur. Ceci implique une

réflexion construite autour de la notion d'éthos. Empruntée à la fois à la rhétorique ancienne (Aristote, 1967) et à la sociologie d'Erving Goffman (Goffman, 1973), elle alimente les théories contemporaines de présentation de soi mobilisées dans l'analyse de discours. Si Aristote envisage l'éthos comme une pratique d'influence visant à inspirer la confiance lors d'un discours public oral, le sociologue américain l'étudie, quant à lui, dans une optique interactionniste, comme un ensemble du comportement social, à la fois verbal et extravertal. Sans s'attarder sur les différences entre ces deux approches (voir : Amossy, 2010 : 13-43), nous envisageons la présentation de soi comme dimension constitutive du discours, et privilégions l'approche socio-discursive d'après laquelle il convient d'étudier la présentation de soi dans les cadres institutionnels et sociaux imposant des modalités particulières. Dans cette optique, la construction d'une image de soi s'opère nécessairement en fonction d'un certain imaginaire social. C'est uniquement en adhérant à une figure stéréotypée d'une catégorie sociale que l'individu peut fonder son identité et se faire comprendre : « l'éthos dans l'analyse de discours montre la façon dont le sujet parlant construit son identité en s'intégrant dans un espace structuré qui lui assigne sa place et son rôle » (Amossy, 2010 : 38).

Ce cadre conceptuel nous ramène vers les deux notions d'« éthos préalable » (prédiscursif) et d'« éthos discursif » introduites par Ruth Amossy. La première se définit comme « l'ensemble des données dont on dispose sur le locuteur au moment de sa présentation de soi. Il comprend la représentation sociale qui caractérise le locuteur, sa réputation individuelle, l'image de sa personne qui dérive d'une histoire conversationnelle ou textuelle, son statut institutionnel et social » (Amossy, 2010 : 73). Dans le cas que nous analysons, l'éthos préalable construit par Bernard-Henri Lévy doit s'étudier à travers le stéréotype professionnel d'intellectuel engagé et son statut social. L'éthos discursif, quant à lui, est centré sur les modalités discursives de construction d'une image de soi. Partageant entièrement l'opinion de Plantin, selon laquelle l'analyse de l'éthos dans un discours revient à en extraire le portrait du locuteur, cette reconstruction étant une tâche infinie et s'exerçant au risque d'une subjectivité (Plantin, 2011 : 39), nous assignons à nos pistes de réflexion le statut d'hypothèses et ne prétendons aucunement fournir un portrait exhaustif.

1.1. ETHOS PRÉDISCURSIF DE BERNARD-HENRI LÉVY : ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ

L'éthos prédiscursif de Bernard-Henri Lévy tel qu'il peut nous intéresser pour analyser sa « Défense de Dominique Strauss-Kahn » n'est pas construit par ses multiples réflexions sur la littérature ou la religion ou ses reportages, mais

plutôt par ses prises de position tranchées, ses médiations qui se font entendre lors des conflits sociaux et politiques à l'échelle nationale ou internationale. Il suffit de rappeler ses présences en Bosnie-Herzégovine dans les années 1990, en Afghanistan, en Libye, et plus récemment en Ukraine pour illustrer ses engagements. Dès qu'un conflit éclate, il se déplace, il prend la parole, il écrit des lettres ouvertes, bref, il s'indigne publiquement, s'inspirant de cette vieille conviction que la parole exerce un pouvoir d'influence sur le réel. Ses interventions, dont nous n'avons pas ici à juger de la sincérité, s'inscrivent dans un protocole d'invention de soi et de quête de réputation sociale, celle de l'humaniste engagé, une posture visible et lisible pour de larges publics, en raison de la longue tradition historique française de l'intellectuel : transformant l'engagement en métier, son *habitus* l'autorise et même l'oblige à s'exprimer et à agir au nom de causes qu'il estime justes. La « Défense de Dominique Strauss-Kahn » doit donc s'étudier dans le cadre de cette mémoire nationale des engagements des intellectuels, et dans le souci de BHL de mettre ses pas dans ceux de ses aînés. Mais ce qui la rend singulière, c'est qu'elle prend pour objet non pas un conflit de grande ampleur ou un groupe de personnes opprimées, mais un individu dont la fonction et le statut social permettent *a priori* d'envisager une défense de haut niveau. Cela n'empêchera pas BHL d'endosser le registre de l'indignation pour incarner l'autorité intellectuelle et morale au service de la victime.

Au-delà de la nature du personnage joué, nous devons également réfléchir à la manière dont Bernard-Henri Lévy le joue. Il s'agit à l'évidence d'une fabrication de soi, d'un jeu sur le « je » qui « prétend exprimer et refléter la vérité d'une personne, sinon l'épaisseur d'un moi profond. La source de la légitimité se déplace de la fonction vers le style : jeunesse, expérience, simplicité sont supposées constituer des attributs de la personne, la légitimité que ces attributs confèrent étant intransmissibles » (Le Bart, 80-81). Le style de Bernard-Henri Lévy est très étudié : la chemise largement déboutonnée sur la poitrine, une chevelure grise sont ses principales marques de distinction depuis des années, travail sur soi qui lui vaut souvent des risées et des accusations de narcissisme. La stratégie de présentation de soi est construite autour de *l'axe de distinction* (Le Bart, 81), d'une singularité doublée d'une excellence (en témoigne la liste de ses domaines de compétences : normalien, agrégé de philosophie, écrivain, romancier, journaliste, agitateur d'idées, cinéaste, activiste, éditorialiste).

L'ethos prédiscursif de BHL est également construit à travers son important activisme médiatique. Ses engagements recherchent en effet toujours l'effet médiatique le plus bruyant, ses prises de parole entendent saturer l'espace public et médiatique de sa légitime indignation ou colère. Cette publicité n'est pas uniquement assurée par les médias externes : Bernard-Henri Lévy dispose de ses

propres lieux d'expression en continu (la revue *La Règle du Jeu*, *Bloc-notes*, hebdomadaire dans *Le Point*, ses propres sites internet et blog) devenant en quelque sorte son propre médium. Ainsi, si à travers son engagement le philosophe tente de retrouver la vieille posture de l'homme de lettres engagé, il lui donne une retouche moderne en la centrant sur l'activisme médiatique tous azimuts. L'historien Michel Winock, spécialiste des mouvements intellectuels en France propose parmi les quatre catégories d'intellectuels français contemporains celle d'*intellectuel professionnel* – avec justement Bernard-Henri Lévy comme prototype – qui « se confond avec l'intellectuel médiatique, convoqué par les journalistes, pour parler de tout et de rien. Ils sont une poignée. Ils ont réponse à tout. Leur légitimité est surtout le fait des médias » (Winock, 2009).

Au carrefour entre la tradition et la modernité, Bernard-Henri Lévy est donc un personnage controversé, trainant les étiquettes de « pape de Saint-Germain-des-Prés » ou de « showman de l'engagement » (Lindgaard et de La Porte, 2011).

1.2. ETHOS DISCURSIF DE BERNARD-HENRI LÉVY : UN « JE » TRÈS PRÉSENT ET SUPÉRIEUR À « L'AUTRE »

Il convient de nous interroger maintenant sur les éléments langagiers à partir desquels est perceptible l'ethos discursif. C'est avant tout la manière dont le locuteur est présent dans son discours qui permet de saisir son image de soi. Ce qui frappe dans un premier temps dans la lecture de la « Défense de Dominique Strauss-Kahn », c'est une forte mise en avant du « je ». Sujet de l'énonciation, le « je » véhicule l'image d'un individu assertif exprimant ses convictions personnelles ; il vient affirmer le droit de parole, et s'impose comme marque d'autolégitimation. Il accompagne les deux verbes fondamentaux sur lesquels repose une grande partie du discours : « savoir » (utilisé dans la forme affirmative et négative) et « en vouloir ». « Savoir » en forme négative est utilisé au sens d'un manque de connaissance : « Je ne sais pas ce qui s'est réellement passé dans la chambre de l'hôtel Sofitel de New-York. Je ne sais pas si Dominique Strauss-Kahn s'y est rendu coupable des faits qui lui sont reprochés. Je ne sais pas comment une femme de chambre aurait pu s'introduire seule dans la chambre d'un des personnages les plus surveillés de la planète ». Cette absence de connaissance sur laquelle insiste le « je » n'est pas ici un handicap, mais s'inscrit parfaitement dans le doute philosophique qui, avec le fameux aphorisme de Montaigne « que sais-je ? », pousse à prendre des distances face aux événements et s'abstenir de jugements immédiats. Cette posture philosophique est également présente dans les énoncés où le « je » accompagne le verbe « savoir » en forme affirmative. Il s'agit désormais non pas des connaissances

sur l'événement survenu mais de convictions morales : « Ce que je sais c'est que rien au monde n'autorise à ce qu'un homme soit ainsi jeté aux chiens », « Ce que je sais c'est que rien, aucun soupçon [...] ne permet que le monde entier soit invité à se repaître du spectacle de sa silhouette menottée », « Ce que je sais c'est que le Strauss-Kahn que je connais [...] ne ressemble pas au monstre ». Ainsi, le locuteur projette son ethos de philosophe qui, d'un côté prend ses distances face à un événement insuffisamment connu et de l'autre, exprime de façon assertive ses principes de la morale. L'usage du pronom négatif « rien », synonyme « d'aucune loi au monde », « rien au monde », est assez fréquent. Prenant la défense d'un homme à ses yeux injustement condamné, il projette son ethos d'humaniste engagé en jouant en quelque sorte un rôle ancré dans la mémoire culturelle et lisible pour son public.

Analyser la manière dont l'ethos se construit dans un discours, inclut outre la mise en avant du moi, la manière dont le sujet se positionne par rapport à l'autre. La première question est alors de savoir à quel public Bernard-Henri Lévy adresse-t-il son plaidoyer ? Le discours n'a pas de destinataire défini. Cependant, la tribune a d'abord été publiée sur le site américain *The Daily Beast*, lundi 16 mai, avant d'être mise en ligne, le lendemain en version française sur son site personnel. On peut donc supposer que l'auteur vise avant tout le public américain, se présentant en critique ardent du système judiciaire outre-atlantique, adressant des reproches ponctuels au juge américain et à la presse tabloïd new-yorkaise. On peut y voir une stratégie du locuteur afin d'ouvrir un débat public sur les deux modèles de justice, américain et français, et permettre ainsi à l'événement de s'inscrire dans une problématique plus générale : celle de la justice la plus juste¹.

S'efforçant d'élargir son public, Bernard-Henri Lévy se lance ensuite dans la construction d'une image de combattant pour la justice cherchant à faire adhérer à ses convictions un auditoire plus large. Cet effort revient à « la nécessité pour le sujet parlant de faire qu'on le reconnaisse comme une personne digne d'être écoutée (ou lue), soit parce qu'on la considère crédible, soit parce qu'on peut lui attribuer sa confiance, soit parce qu'elle représente un modèle charismatique. Il s'agit ici d'un *processus d'identification* qui exige du sujet parlant qu'il construise de lui-même une image qui ait un certain pouvoir d'attraction » (Charau-deau, 2008). Dans cette construction de son image, le philosophe s'exprimerait au nom d'une morale située au-delà des divergences des modèles culturels, des systèmes institutionnels de la justice. Un tel positionnement dans l'espace social marque une supériorité face à l'autre, et traduit un travail d'autolégitimation. Doté d'un capital nécessaire, d'une compétence linguistique requise, il devient

¹ Sur les réactions outre-atlantiques voir un article dans « Le Monde » : <http://www.lemonde.fr/dsk/article/2011/05/20/affaire-dsk-bernard-henri-levy-defend-sa-classe-sociale15246921522571.html>

porte-parole de tous ceux qui partagent son indignation. Dans son rapport à l'autre, Bernard-Henri Lévy est avant tout celui qui ose prendre la parole, au nom de tous ceux qui partagent son indignation. Dans ce « lynchage médiatique » de Dominique Strauss-Kahn, ou « la mise à mort médiatique d'un homme », sa parole est la première à se construire en opposition à ce ton universellement partagé.

2. PATHOS OU LA FABRICATION DU RÉPERTOIRE ÉMOTIONNEL

Avec son message initial, « ce que l'on sait, c'est que l'on ne sait rien », neutralisant ainsi toute discussion sur la véracité des faits, Bernard-Henri Lévy inscrit son discours sur le terrain de la morale et des affects. Faute de savoir, on ne peut que réagir et juger. Quel est le répertoire des émotions mobilisé par le philosophe ? Autour de quels affects entend-il trouver des soutiens auprès de l'opinion ?

2.1. INDIGNATION DU LOCUTEUR

Dans un premier temps, il s'agit de réfléchir sur les émotions du locuteur que nous envisageons comme stimuli ayant déclenché son action. La lecture de ce discours conduit à le ranger de manière intuitive dans la catégorie des discours émotifs, alors même qu'il ne contient qu'une seule émotion explicitement exprimée : « j'en veux à ... ». Cette anaphore reprise sept fois structure la partie du discours qui transforme la défense en attaque. Celle-ci est tantôt personnalisée (le juge américain, le député français Bernard Debré), tantôt construite par des allusions bien claires : « une jeune femme française qui prétend avoir été victime d'une tentative de viol du même genre, qui s'est tue pendant huit ans mais qui, sentant l'aubaine, ressort son vieux dossier et vient le vendre sur les plateaux télé ».

Le discours est pourtant empreint d'un pathos qui a donné naissance à sa production, celui de l'indignation. Présente de façon implicite, l'indignation correspond à ce que Christian Plantin appelle « émotion repérée par voie indirecte exploitant des signaux amont de l'émotion : d'une façon générale, des émotions sont stéréotypiquement attachées à des situations » (Plantin, 2011 : 159). Il s'agit donc d'attribuer *a priori*, à une situation donnée, une émotion concrète. Dans notre cas, cela revient à attribuer l'indignation ou la colère au locuteur incarnant le rôle de juge moral. L'indignation serait la manifestation d'un des comportements les plus stéréotypés, liés au rôle social joué par le locuteur. Dans cette optique, ce n'est pas Bernard Henri-Lévy comme individu

qui s'indigne, mais Bernard Henri-Lévy comme humaniste engagé. La présence implicite de cette émotion s'explique par sa nature : rattachée aux normes de justice, elle présente une base rationnelle car elle repose sur des jugements. C'est en effet dans ces derniers qui deviennent ici des accusations qu'il faut la repérer : le « système judiciaire américain que l'on appelle pudiquement accusatoire », « la presse tabloïd new-yorkaise, honte de la profession », « tous ceux qui en France se sont jetés sur l'occasion pour régler leurs comptes ou faire avancer leurs petites affaires... les commentateurs, les politologues ». L'auteur mobilise le registre du célèbre « J'accuse » d'Emile Zola avec pour intention d'incarner le rôle du père des indignés. Si ce prototype éthique, dont on retrouve aussi des traces dans le christianisme qui fait de l'indignation un ressort moral de la noblesse de l'individu, est ancien, dans le cas que nous étudions, il se montre sous une forme plus ambiguë. Le locuteur cherche de façon très claire à dénoncer, disqualifier la démocratie à l'américaine avec son système judiciaire qui impose à l'accusé de « démontrer que l'accusation était mensongère, sans fondement », qui traite « un des personnages les plus surveillés de la planète comme tout autre justiciable », les médias qui sont libres de dépendre l'accusé comme « un malade, un pervers, presque un serial killer ». Dans ces jugements de valeur très forts, se fait entendre l'idée d'une supériorité de la démocratie française avec son système judiciaire où Dominique Strauss-Kahn aurait profité de la présomption d'innocence et d'une législation sur la protection de la vie privée. Un traitement exceptionnel lui aurait été réservé². L'indignation du locuteur est pleine de paradoxes. Au nom de la démocratie, il semble exiger un traitement privilégié, au nom d'une conception universaliste de la morale, il fait la promotion d'un modèle judiciaire national donc très particulier. Il se réfère à un imaginaire construit autour de l'élitisme culturel français. Il conforte une doxa où la France devient le défenseur des Droits de l'Homme. Elle traduit aussi l'auto-positionnement du locuteur qui tel un juge suprême, s'indigne lorsque l'ordre moral universel situé au-delà des ordres spécifiques de différents pays n'est pas respecté. Toutefois la France n'est pas épargnée. C'est sa propre classe politique et journalistique qui se trouve accusée par le philosophe de presser à formuler des verdicts définitifs, d'évoquer dans l'urgence la « redistribution des cartes », ce qui, dans le contexte d'une élection présidentielle en vue, n'est pas innocent. C'est au nom d'une indécence que BHL entreprend de mettre en

² L'affaire Dominique Strauss-Kahn a permis de relever une différence dans le domaine de la liberté de la presse qui sépare la France et les États-Unis. Cette première dotée d'une loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 dont elle est l'un des textes fondateurs, a introduit en 1970 dans le code civil une disposition selon laquelle « chacun a droit au respect de sa vie privée ». Cette clause oblige la presse française à respecter la frontière entre la vie privée et la vie publique. La presse américaine, au contraire, peut et doit tout montrer.

accusation morale et déontologique la collusion des champs politiques et médiatiques, c'est au nom d'une « nausée » qu'il entend faire le procès de professionnels en manque d'éthique.

2.2. INDIGNATION ET MÉFIANCE SUSCITÉE

Comme tout discours persuasif, celui de Bernard-Henri Lévy est publié pour faire réagir et susciter des émotions indignées auprès de son public. D'une manière générale, le pathos dans le discours analysé est produit par son style. Il naît de la répétition, du rythme et du ton solennel. Il s'agit en effet d'une prise de parole bien structurée, d'un plaidoyer qui sur un rythme soutenu espère séduire et convaincre l'opinion publique. L'architecture globale du discours repose sur la triade « je ne sais pas » – « ce que je sais » – « j'en veux à ». Ces trois anaphores produisent un effet de symétrie et de scansion. Une réitération qui traduit une certaine charge émotionnelle. Cette symétrie est présente dans les deux tiers du discours mais s'arrête brusquement dans la partie finale qui commence alors par « Et puis je suis consterné, bien sûr, par la portée politique de l'événement ». Cet énoncé rompt le rythme du discours, semble marquer une pause et annoncer le processus de dramatisation qui conclut le discours. Expression verbale du deuil provoqué par la défaite d'un homme à responsabilités multiples et à caractère unique, ces lignes visent à susciter le sentiment désolé d'une perte. Le locuteur revient sur le poids des rôles que Dominique Strauss-Kahn a joué au niveau européen et mondial. Il dresse son éloge, en insistant sur le caractère exceptionnel du titulaire de ces mandats. Ce *sexgate français* est présenté comme un événement ayant des conséquences dramatiques à plusieurs niveaux. Ce n'est pas uniquement « la gauche française qui perdrait son champion » car les mérites évoqués par le philosophe concernent la France toute entière « dont il est l'un des serviteurs les plus dévoués et les plus compétents », mais aussi l'Europe ou même le monde entier qui avec Dominique Strauss-Kahn à la tête du FMI a « évité le pire ». C'est à l'échelle mondiale que le philosophe entend le situer, comme leader des solutions « moins clémentes aux puissants, plus favorables aux nations prolétaires, et au sein de celles-ci, aux plus fragiles et aux plus démunis ». Sa présumée sensibilité socialiste, jointe au poids de sa fonction, le transforment dans ce discours en homme providentiel, une figure qu'il était censé incarner le mieux peu après son arrestation : « plaider, face à une chancelière allemande plus orthodoxe, la cause d'un pays, la Grèce, qu'il croyait pouvoir remettre en ordre sans, pour autant, le mettre à genoux ». Ainsi, le discours se clôt sur un ton dramatique, cherchant à évoquer le sentiment d'une perte inconsolable, d'une entrée dans l'insécurité et l'angoisse. L'objectif de cette conclusion est de laisser

le lecteur stupéfait, silencieux, angoissé, d'ouvrir son horizon sur un monde de déclin.

Outre cette stylistique bien soignée visant à susciter des réactions émotionnelles auprès de l'opinion publique, nous pouvons repérer une tentative de susciter la méfiance face au scénario présenté par les médias, notamment américains. La stratégie consiste à fournir sa propre description du monde à travers un schème narratif alternatif. Il s'agit d'un travail d'explication. Ici, la méthode mobilisée par le locuteur passe par son témoignage en qualité d'ami du justiciable lui permettant de voir en ce dernier davantage une victime qu'un accusé, d'inverser le stigmate produit par les médias. La topique de la victime est dessinée à travers la métaphore de « l'homme jeté aux chiens » qui renvoie pour BHL au monde sans foi ni loi des médias américains. L'allusion à une mise à mort médiatique de Dominique Strauss-Kahn est claire : « le monde entier est invité à se repaître du spectacle de sa silhouette menottée, brouillée par 30 heures de garde à vue ». La catégorie de victime inclut d'ailleurs aussi son épouse « exposée à une opinion ivre de storytelling ». L'auteur cherche à contrebalancer ces images négatives du couple Strauss-Kahn en se positionnant en ami qui sait leurs qualités. Anne Sinclair est « admirable d'amour et de courage », alors que lui-même « ne ressemble pas au monstre, à la bête insatiable et maléfique, à l'homme des cavernes, au personnage brutal et violent, l'animal sauvage et primate mais est un séducteur, un charmeur, ami des femmes et d'abord de la sienne ». Le locuteur fait part de son témoignage personnel en s'exprimant en ami prêt à apporter le secours, à témoigner publiquement de sa fidélité : « Et ce que je sais encore, c'est que le Strauss-Kahn que je connais, le Strauss-Kahn dont je suis ami depuis vingt-cinq ans et dont je resterai l'ami ... ». Il assume ainsi sa responsabilité personnelle et suscite un doute quant aux catégories d'analyse en cours tout en investissant encore dans son ethos (je suis un vieil ami d'un homme parmi les plus influents de la planète).

Ce jeu sur le doute, bien qu'appartenant aux fondements mêmes de toute réflexion philosophique, ouvre également l'argumentation sur le raisonnement conspiratoire. Douter ou contester la fiabilité de l'explication officielle permet de contourner la vérité et de la soumettre à l'épreuve du complot. Déjà dans la première partie de son texte où il constate l'absence de preuves, le locuteur signalait qu' : « Il serait bon que l'on puisse le savoir sans tarder comment une femme de chambre aurait pu s'introduire seule, contrairement aux usages qui, dans la plupart des grands hôtels new-yorkais, prévoient des *brigades de ménage* composées de deux personnes, dans la chambre d'un des personnages les plus surveillés de la planète ». L'indice d'une remise en question de la crédibilité des acteurs américains est déjà perceptible, renforcé par l'usage du conditionnel passé exprimant ici un étonnement, voire une improbabilité. Ensuite, en renversant les rôles (Dominique Strauss-Kahn = victime, médias et système

judiciaire américain = accusés), le philosophe conteste le récit médiatique américain, jetant un doute sur la crédibilité de l'histoire montrée par les médias, génère une atmosphère de soupçon et de méfiance. Par ailleurs, en apportant son propre témoignage sur le couple Strauss-Kahn, il rend le récit médiatique invraisemblable comme s'il cherchait à dire « il n'a pas pu faire ça ». Comme le note justement Emmanuelle Danblon, « le goût pour les explications d'événements par le complot semble étroitement lié à des moments de bouleversement intense, qui favorisent ce besoin vital de donner un sens à la fois immédiat et exhaustif au bouleversement. Ce dernier [...] exige ainsi que l'explication soit mise en récit, que l'on raconte précisément ce qui s'est passé » (Danblon et Nicolas, 2010 : 58).

L'analyse de l'ethos et du pathos dans le discours « La défense de Dominique Strauss-Khan » aura permis, de quelques éléments stratégiques, la construction d'une image de soi, d'un locuteur dont l'investissement dans le jeu de rôle permet à l'évidence la mise en avant du rôle du « je ». Admettant son ignorance des preuves, BHL s'exprime pour faire part de ses émotions, en cherchant à susciter chez les autres une connivence affective, mais aussi à cultiver son image d'humaniste engagé. L'objet de son discours est moins Dominique Strauss-Khan que lui-même : celui qui parle étant plus important que celui dont on parle. Par cette forte présence du « je », le locuteur défend moins le justiciable que sa propre image. L'intellectuel médiatique est donc bien l'avatar très affaibli d'un genre historique né à travers la figure de l'intellectuel engagé dans la défense d'autrui, et devenu aujourd'hui le promoteur de son propre personnage

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous pouvons formuler l'hypothèse d'un pari que BHL a réussi en publiant son discours. Ce dernier, inscrit dans la tradition stylistique et politique de la persuasion, se voit renforcé dans le monde d'aujourd'hui par l'omniprésence de nouvelles technologies. Bien que l'objet du présent article ne tienne pas compte d'une dimension interactionniste, l'analyse des réactions d'internautes nécessitant une étude à part, nous avons pu repérer une tendance générale à travers les commentaires que les internautes ont placés sur le site personnel de BHL suite à son plaidoyer. Le nombre important de ces discussions (près de 500) suggère que l'auteur a réussi à faire réagir le public. En plus, dans le sens voulu : une large partie des internautes partage son point de vue. Les émotions exprimées et partagées sont celles de l'indignation, du bouleversement du for intérieur, du choc, de l'écœurement.

Outre cette implicite « communauté émotionnelle », au sens weberien du terme, l'analyse des commentaires des internautes permet de conforter BHL dans son rôle de leader d'un peuple indigné : souvent, les discussions en ligne que nous avons analysées ouvrent par un remerciement adressé au philosophe pour « cette parole indignée qui est entendue outre-atlantique ». Le philosophe semble donc avoir réussi son travail de présentation de soi, les commentaires des personnes qui voient en lui « un humaniste qui prend position face à la mise à mort d'un homme » sont assez nombreux. Il incarne le courage, la fidélité et surtout la morale. Nous assistons donc souvent à un double éloge, celui de DSK (principal héros du récit, victime de l'injustice américaine) et celui de BHL, son défenseur. Le premier est appelé à « revenir à une France qui a besoin de lui », le second « à continuer à donner des leçons de morale à un monde sans morale ». En un simple discours, complaisamment diffusé sur les nouveaux outils de communication et d'information, Bernard-Henry Lévy aura pu mobiliser ses ressources personnelles afin de défendre à la fois celui qu'il percevait comme un nouveau Dreyfus et sa propre autorité morale qu'il entretient depuis près de quarante ans.

ANNEXE

Bernard-Henri Lévy, Défense de Dominique Strauss Kahn

Le bloc-notes de Bernard-Henri Lévy, le 16 mai 2011, (le Point, le 17 mai 2011)

Je ne sais pas ce qui s'est réellement passé, avant-hier, samedi, dans la chambre du désormais fameux hôtel Sofitel de New-York.

Je ne sais pas – personne ne sait puisque rien n'a filtré des déclarations de l'intéressé – si Dominique Strauss-Kahn s'y est rendu coupable des faits qui lui sont reprochés ou s'il était, à cette heure-là, en train de déjeuner avec sa fille.

Je ne sais pas – mais cela, en revanche, il serait bon que l'on puisse le savoir sans tarder – comment une femme de chambre aurait pu s'introduire seule, contrairement aux usages qui, dans la plupart des grands hôtels new-yorkais, prévoient des « brigades de ménage » composées de deux personnes, dans la chambre d'un des personnages les plus surveillés de la planète.

Et je veux pas non plus entrer dans les considérations de basse psychologie – comme on dit basse police – qui, prétendant pénétrer dans la tête de l'intéressé et observant, par exemple, que le numéro de la fameuse chambre (2806) correspondait à la date (28.06) de l'ouverture des primaires socialistes dont il est l'incontestable favori, concluent à un acte manqué, un lapsus suicidaire, patati, patata.

Ce que je sais c'est que rien au monde n'autorise à ce qu'un homme soit ainsi jeté aux chiens.

Ce que je sais c'est que rien, aucun soupçon, car je rappelle que l'on ne parle, à l'heure où j'écris ces lignes, que de soupçons, ne permet que le monde entier soit invité à se repaître, ce matin, du spectacle de sa silhouette menottée, brouillée par 30 heures de garde à vue, encore fière.

Ce que je sais c'est que rien, aucune loi au monde, ne devrait permettre qu'une autre femme, sa femme, admirable d'amour et de courage, soit, elle aussi, exposée aux salaceries d'une Opinion ivre de storytelling et d'on ne sait quelle obscure vengeance.

Et ce que je sais, encore, c'est que le Strauss-Kahn que je connais, le Strauss-Kahn dont je suis l'ami depuis vingt cinq ans et dont je resterai l'ami, ne ressemble pas au monstre, à la bête insatiable et maléfique, à l'homme des cavernes, que l'on nous décrit désormais un peu partout : séducteur, sûrement ; charmeur, ami des femmes et, d'abord, de la sienne, naturellement ; mais ce personnage brutal et violent, cet animal sauvage, ce primate, bien évidemment non, c'est absurde.

J'en veux, ce matin, au juge américain qui, en le livrant à la foule des chasseurs d'images qui attendaient devant le commissariat de Harlem, a fait semblant de penser qu'il était un justiciable comme un autre.

J'en veux à un système judiciaire que l'on appelle pudiquement « accusatoire » pour dire que n'importe quel quidam peut venir accuser n'importe quel autre de n'importe quel crime – ce sera à l'accusé de démontrer que l'accusation était mensongère, sans fondement.

J'en veux à cette presse tabloïd new-yorkaise, honte de la profession, qui, sans la moindre précaution, avant d'avoir procédé à la moindre vérification, a dépeint Dominique Strauss-Kahn comme un malade, un pervers, presque un serial killer, un gibier de psychiatrie.

J'en veux, en France, à tous ceux qui se sont jetés sur l'occasion pour régler leurs comptes ou faire avancer leurs petites affaires.

J'en veux aux commentateurs, politologues et autres seconds couteaux d'une classe politique exaltée par sa divine surprise qui, sans décence, ont, tout de suite, dès la première seconde, bavé leur de Profundis en commençant de parler de « redistribution des cartes », de « nouvelle donne » au sein de ceci et de cela, j'arrête, car cela donne la nausée.

J'en veux, car il faut quand même en nommer un, au député Bernard Debré fustigeant, lui, carrément, un homme « peu recommandable » qui « se vautre dans le sexe » et se conduit, depuis longtemps, comme en « misérable ».

J'en veux à tous ceux qui accueillent avec complaisance le témoignage de cette autre jeune femme, française celle-là, qui prétend avoir été victime d'une tentative de viol du même genre ; qui s'est tue pendant huit ans ; mais qui, sentant l'aubaine, ressort son vieux dossier et vient le vendre sur les plateaux télé.

Et puis je suis consterné, bien sûr, par la portée politique de l'événement.

La gauche qui, si Strauss-Kahn venait à s'éclipser, perdrait son champion.

La France dont il est, depuis tant d'années, l'un des serviteurs les plus dévoués et les plus compétents.

Et puis l'Europe, pour ne pas dire le monde, qui lui doit d'avoir, depuis quatre ans, à la tête du FMI, contribué à éviter le pire.

Il y avait, d'un côté, les ultra libéraux purs et durs ; les partisans de plans de rigueur sans modulations ni nuances – et vous aviez, de l'autre, ceux qui, Dominique Strauss-Kahn en

tête, avaient commencé de mettre en œuvre des règles du jeu moins clémentes aux puissants, plus favorables aux nations prolétaires et, au sein de celles-ci, aux plus fragiles et aux plus démunis.

Son arrestation survient à quelques heures de la rencontre où il allait plaider, face à une chancelière allemande plus orthodoxe, la cause d'un pays, la Grèce, qu'il croyait pouvoir remettre en ordre sans, pour autant, le mettre à genoux. Sa défaite serait aussi celle de cette grande cause. Ce serait un désastre pour toute cette part de l'Europe et du monde que le FMI, sous sa houlette, et pour la première fois dans son histoire, n'entendait pas sacrifier aux intérêts supérieurs de la Finance. Et, là, pour le coup, ce serait un signe terrible.

BIBLIOGRAPHIE

- AMOSSY, R. (2010): *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*. Paris : PUF.
- ARISTOTE (1967): *Rhétorique*. Paris : Les Belles Lettres, trad. M. Dufour.
- BOURDIEU, P. (1982): *Ce que parler veut dire*. Paris : Fayard.
- BRAUD, P. (1996): *L'émotion en politique*. Paris : Presses de sciences politiques.
- CHARAUDEAU, P. (2000): « Une problématisation discursive de l'émotion. À propos des effets de pathémisation à la télévision ». In : Ch. Plantin, M. Doury et V. Traverso (ed.), *Les émotions dans les interactions*. Lyon : PUL.
- CHARAUDEAU, P. (2008): « Pathos et discours politique ». In : M. Rinn (dir.), *Émotions et discours. L'usage des passions dans la langue*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. URL : <http://www.patrick-charaudeau.com/Pathos-et-discours-politique.html> (consulté le 28 mai 2014).
- DANBLON, E., LOIC, N. (2010): *Les rhétoriques de la conspiration*. Paris : CNRS.
- GOFFMAN, E. (1973): *La Mise en scène de la vie quotidienne*. Paris : Minuit.
- LE BART, CH. (1998): *Le discours politique*. Paris : PUF.
- LINDGAARD, J., DE LA PORTE, X. (2011): *Le Nouveau B.A.-BA du BHL. L'enquête sur le plus grand intellectuel français*. Paris : La Découverte.
- MAINGUENEAU, D. *L'ethos de la rhétorique à l'analyse du discours*. URL : http://dominique.maingueneau.pagesperso-orange.fr/intro_company.html (consulté le 28 mai 2014).
- PLANTIN, CH. (2011): *Les bonnes raisons des émotions*. Berne : Peter Lang.
- RIME, B. (2005): *Le partage social des émotions*. Paris : PUF.
- TRAÏNI, CH. (2009): *Emotions... mobilisation*. Paris : SciencesPo. Les Presses.
- VAN DIJK, T. (2001): *Dyskurs jako struktura i proces*. Warszawa: PWN.
- WEBER, M. (1995): *Économie et société, 2*. Paris : Agora.
- WINOCK, M. (2009): On a besoin de penseurs. URL : <http://www.lejdd.fr/Culture/Actualite/Michel-Winock-On-a-besoin-de-penseurs-160178> (consulté le 28 mai 2014).